

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 7 (1869)  
**Heft:** 25

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-180427>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Une école supérieure de filles fondée par des parents, en 1846, est devenue communale ; elle compte 30 élèves environ.

Morges ne paraît pas avoir possédé des moyens d'instruction intermédiaire antérieurement à la réformation. En 1542, un maître de latin fut concédé par Leurs Excellences. En 1600, la Classe reçut au nombre de ses membres un M. Crespin, régent, à Morges, sous la condition qu'il proposerait, c'est-à-dire qu'il prêcherait quand l'ordre lui en serait donné.

En 1653, les Conseils de la ville décidèrent la fondation d'un collège avec trois maîtres. Une souscription volontaire fut ouverte dans ce but entre les bourgeois et produisit la somme de 3200 florins (de 4 batz). Le traitement des maîtres fut fixé à 120, 180 et 200 florins, plus du blé, du vin, un logement et un jardin. Les traitements furent revus plus tard, car en 1715 ils étaient évalués, tout compris, à 680, 690 et 760 florins. Vers 1738, un quatrième maître fut chargé de donner quelques leçons de mathématiques. Il n'y eut pas de changement jusqu'à la loi de 1806.

Le nouveau collège-école moyenne fut fondé en 1838 ; il fut tout de suite pourvu de neuf maîtres, dont six instituteurs réguliers et trois maîtres spéciaux. Depuis 1846, il compte six instituteurs et quatre maîtres spéciaux. Une école préparatoire, fondée en 1850, a été réorganisée en 1868.

Le nombre des élèves était de 26 en moyenne avant 1834 ; de 1838 à 1846, il dépasse le chiffre de 40. Dès 1846, ce nombre n'a cessé de s'accroître : au 31 décembre 1868, il était de 99 élèves, dont 48 au collège et 51 à l'école moyenne.

L'école supérieure de Morges occupe une place honorable parmi les autres institutions de cette nature ; elle fut fondée en 1839 par quelques particuliers, et elle est restée, jusqu'à ce jour, une institution privée. L'enseignement est donné par 8 instituteurs et 8 institutrices ou surveillantes. Elle comptait 115 élèves pendant la dernière année scolaire.



Le fait imputé au jeune Alexandre Charron, garçon boucher de dix-sept ans, ne serait pas vrai, suivant lui ; en tout cas il est bien vraisemblable.

Le cas n'est pas pendable, c'est un tout petit outrage à un grenadier de faction, mais enfin c'est un outrage ; un troupeau moins à cheval sur son droit se fut peut-être contenté de dédaigner une gaminerie ; notre grenadier, lui, n'entend pas raillerie à l'endroit du respect dû à un soldat sous les armes, et voilà comment l'élève boucher est devant la police correctionnelle.

— J'étais de faction à la porte de l'archevêché, dit le grenadier, dont auquel, voilà ce jeune civil qu'il passe sur le trottoir et qu'il m'envisage d'une physionomie à la blague.

Moi, je n'y fais pas d'abord d'omnipotence, et je continue ma faction ; mais voilà que ce jeune civil, il revient devant moi et qu'il me refait sa physionomie subséquente ; étant au-dessus de ça, je lui

tourne le dos et je réitère ma faction. Pour lors, il revient sur ses pas et il me fait le geste qu'il est connu sous l'adjectif de pied de nez.

Moi, que je ne veux pas être insulté sous les armes dans mon service militaire, j'ai z-appelé un sergent de ville, dont je lui ai donné l'ordre d'arrêter ce jeune civil, en lui disant la raison comme par lequel.

Le sergent de ville a subrogé à mon obtempération et il a z-emmené le jeune civil au poste, dont voilà la chose.

*M. le président* (au prévenu) : Eh bien, qu'avez-vous à dire ; voilà un militaire qui fait sa faction, il ne vous dit rien et vous allez le provoquer par des rires moqueurs et des gestes.

*Le prévenu* : Ous ce qu'est ses témoins ?

*M. le président* : Quel intérêt a-t-il à vous accuser ?

*Le prévenu* : L'intérêt qu'il s'a trompé ; pour ce qui est de rire, c'est permis.

*M. le président* : Passons pour le rire, mais le pied de nez ?

*Le prévenu* : Le pied de nez, il s'a trompé, je me grattais le bout du nez.

*Le grenadier* : Jeune civil, il y a des procédés de se gratter le nez, qu'il est connu de tout un chacun, et non point avec l'ongle du pouce, en faisant comme une manière de girouette avec sa main.

*Le prévenu* : Chacun a sa manière de se gratter le nez ; ça me chatouillait.

Ce chatouillement lui coûta 16 francs d'amende.

(*Gazette des Tribunaux*.)



La livraison de juin de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE vient de paraître à Lausanne et contient les articles suivants : I. Fleuves et torrents des Alpes. — I. Des inondations et de leurs causes, par M. Emile Cuénod, ingénieur. — II. Jean-Jacques Rousseau au Val de Travers, par M. Fritz Berthoud. (Troisième partie.) — III. Le Sahara. — II. Les oasis, par M. le professeur E. Desor. — IV. Le christianisme libéral, par M. Ed. Tattichet. — V. Le presbytère de Noddebo. — Scènes de la vie rurale en Danemark, de Henrich Scharling. — VI. Chronique. — VII. Causeries parisiennes. — BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — La science de la société humaine, par Dimitry de Glinka. — Notice sur la vie et les écrits de J.-Antoine Gauthier, par Alfred Gautier. — Notice sur les locomotives routières, par A. Achard et A. Dubois.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

## ANNALES INDUSTRIELLES

RENFERMANT TOUS LES

### FAITS, CROQUIS, CHIFFRES

RELATIFS À

La Construction. — La Mécanique.

Les Mines et la Métallurgie. — La Chimie. — L'Agriculture.

L'Economie industrielle.

PUBLIÉES PAR

FRÉDUREAU, H. DE CHAVANNES & Cie

INGÉNIEURS CIVILS.

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois en livraisons de 16 pages grand in-8°, avec figures intercalées et grandes planches in-4°, hors texte.

Prix de l'abonnement : un an fr. 34.

*Id.* d'une livraison . . . » 2.

On s'abonne au Magasin littéraire de Ch. Tarin, successeur de A. Vedel, Bourg, 3.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.